

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} décembre 2016 à 19 heures

Conseillers présents : *Conseillers présents : Christian PROTET, Maire,
Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, Jean-Paul CHAILLET adjoints,
Alain GAUTHERON, François DURVILLE, Sophie CHAUSSAT, Jean-Louis
MEULIEN, Patricia ROCHEY, Sébastien BERT, Dominique PRIN, François
LAMBERT, Dominique PICODOT,
Philippe JUPPET arrive à 20h,*

Conseillers absents excusés : Aurélie FOREST donne pouvoir à François LAMBERT ,

Secrétaire de séance : *Sophie CHAUSSAT*

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 24 octobre 2016.

Convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement proposé par l'Agence Technique Départementale relatif à l'efficacité énergétique du patrimoine bâti des collectivités de Saône et Loire

Considérant la proposition de l'ATD 71 d'accompagner notre collectivité pour la mise en place d'un dispositif permettant la maîtrise des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et la diminution des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant que ce dispositif permettrait un accompagnement personnalisé de notre collectivité avec notamment l'utilisation d'un logiciel répondant à la politique régionale de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) dédié, entre autres, à la maîtrise des consommations énergétiques,

Considérant que la convention proposée par l'ATD71 et relative à ce dispositif permettrait à notre collectivité d'avoir une vision globale des actions à mener et des bâtiments prioritaires en termes d'intervention, et lui permettrait de réduire ses consommations énergétiques,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser le Maire à signer la présente convention,
- D'approuver le bordereau des prix unitaires (droit d'accès logiciel) en annexe de la présente (dans la limite des crédits inscrits au budget et qui sera révisé annuellement selon les modalités prévues dans la convention) et de s'acquitter annuellement de leur montant auprès de l'Agence Technique Départementale,
- De désigner comme « référents énergie » pour l'application et le suivi de ce dispositif les élus suivants :
 - o M. Christian PROTET exerçant comme fonction Maire
 - o Mme Martine PERRAT exerçant comme fonction Adjointe au Maire.

SYDESL : Adhésion à un groupement de commandes

Le Maire présente au conseil municipal la possibilité d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonnée par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN) et se fera sous la forme d'un acte constitutif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération.
- D'autoriser l'adhésion de la commune en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- D'autoriser le Maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- De s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif
- De donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Chêne coupé accidentellement

Le Maire informe l'assemblée qu'un chêne n'appartenant plus à la commune a été coupé accidentellement.

En conséquence, la commune se doit de rembourser cet arbre, le coût s'élève à 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne un avis favorable au remboursement à l'ONF de cet arbre d'un montant de 150 €.

Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P

Le Maire informe l'assemblée que le régime indemnitaire des employés communaux sera remplacé par la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes du R.I.F.S.E.E.P.

Syndicat des Eaux

Le Maire explique que le Syndicat des Eaux a lancé une étude concernant le renouvellement de réseau d'eau potable de la rue de Chazaut pour l'année 2017. Il ajoute qu'à ce jour nous avons une bouche de lavage située perpendiculairement face au Chemin de l'Effourey qui n'a aucune utilité et est dangereuse. Le diamètre de la conduite passerait en diamètre 100 ce qui permettrait d'installer un poteau incendie.

Le Syndicat propose de prendre à sa charge l'installation du poteau, et l'achat du poteau resterait à la charge de la commune pour un coût approximatif de 1 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe pour l'achat de ce poteau incendie.

Atelier communal

Le Maire informe l'assemblée que les travaux de l'atelier communal sont quasiment terminés. Il ajoute que le coût de l'installation du compteur d'eau et du raccordement à l'égout s'élève à 2 987.50 € HT.

Verger de sauvegarde

Le Maire informe l'assemblée que les 25 arbres fruitiers de notre verger de sauvegarde ont été plantés fin novembre.

Traversée de Saint-Cyr

Afin de trouver des solutions concernant la sécurité de la traversée de la commune, une personne de la Direction des Routes et Infrastructures du Département s'est rendu sur place pour effectuer une visite avec les élus. N'ayant pas satisfaction suite à cette rencontre, le conseil municipal souhaite solliciter l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire pour étudier ce problème.

Lavoir de Nully

Monsieur JONDOT de l'association TREMPLIN a effectué une visite le jeudi 1^{er} décembre concernant la rénovation du lavoir de Nully. Il propose de refaire l'enduit et une partie du sous bassement intérieur et le Maire demande qu'un devis soit réalisé.

Logo du local associatif

Le Maire remercie Sébastien BERT qui nous a présenté le futur logo de Saint-Cyr en métal qui sera apposé sur le local associatif.

Visite du service urbanisme du Grand Chalon

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la convention qui a été signée avec le Grand Chalon concernant l'instruction des dossiers d'urbanisme, la responsable et l'instructeur du service se sont rendus en Mairie afin de détailler plus précisément les modalités de cette convention.

Rapport annuel de contrôles des équipements sportifs

Le Maire présente le rapport annuel de contrôle des petits équipements et des jeux sportifs de la commune.

La séance est levée à 21h20

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 2 décembre 2016

Le Maire
Christian PROTET